RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2AC
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : [redacted]

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 13 AOÛT 2025

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Alain CORBEL**, demeurant [redacted]
- **Madame Annick CORBEL,** demeurant [redacted]

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 2AC au capital de 2 000 euros, dont le siège social est [redacted] et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination du premier gérant de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Alain CORBEL demeurant11, rue Bot On, 29410 PLEYBER CHRIST.

Monsieur Alain CORBEL disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alain CORBEL accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Alain CORBEL aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Alain CORBEL

[redacted]

Annick CORBEL

[redacted]